

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



**PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2022**

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

CHAPITRE 52

**COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DU
CAMEROUN**

VERSION FRANCAISE

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE	7
1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	9
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	13
3.1. BILAN TECHNIQUE	13
3.2. BILAN FINANCIER	21
3.3. PERSPECTIVES	22
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	25
5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	27
DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES	33
6. PROGRAMME 084: PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME	37
6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	39
6.2. STRATÉGIE PROGRAMME	42
6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	42
6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	49
7. PROGRAMME 085: PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	51
7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	53
7.2. STRATÉGIE PROGRAMME	56
7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	56
7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	61
8. PROGRAMME 086: PRÉVENTION DE LA TORTURE	63
8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	65
8.2. STRATÉGIE PROGRAMME	68
8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	68

8.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	73
9.	PROGRAMME 190: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DHL	75
9.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	77
9.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	79
9.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	79
9.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	83

NOTE EXPLICATIVE

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

■ 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 s'appuie sur les leçons de la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) dont elle prend le relais jusqu'en 2030, dans la perspective de l'accomplissement des objectifs de la Vision 2035 qui ambitionne de faire du Cameroun «**un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité**». La SND30 est le fruit d'un processus consultatif avec la participation des différents acteurs de développement et des populations à la base. Elle prend également en compte les recommandations du Grand Dialogue National (GDN) convoqué par le Chef de l'État, et auquel les différentes composantes de la communauté nationale ont activement pris part dans la perspective de rechercher des solutions définitives à la situation qui prévaut dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Cette nouvelle stratégie intègre la nécessité d'une plus grande cohésion sociale, afin que les fruits de la croissance bénéficient à tous les camerounais comme le résultat d'un effort collectif, dans un élan de solidarité nationale. C'est pourquoi les principes chers d'équité et de développement équilibré auront guidé l'ensemble des orientations et des priorités indiquées dans ce document.

Avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), le pays est engagé à «*ne laisser personne de côté* » dans sa marche vers l'émergence. D'ailleurs, le Président de la République, Son Excellence Paul BIYA, dans son discours d'investiture du 6 novembre 2018 a invité l'ensemble des camerounais à faire de l'émergence leur priorité, en déclarant que : «*l'objectif de l'émergence doit être érigé en grande cause nationale qui mobilise l'ensemble de nos concitoyens afin de faire du Cameroun un pays moderne et socialement avancé*».

■ 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Conformément à la loi n° 2004 / 016 du 22 juillet 2004 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission nationale des Droits de l'homme et des libertés (CNDHL), modifié par la loi n° 2019 / 014 du 19 juillet 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission des Droits de l'homme du Cameroun (CDHC), l'Institution a pour mission la promotion et la protection des Droits de l'homme et des libertés. À ce titre, elle :

- reçoit toutes dénonciations portant sur les cas de violation des Droits de l'homme et des libertés ;
- diligente toutes enquêtes et procède à toutes investigations nécessaires sur les cas de violations des Droits de l'homme et des libertés et en fait rapport au Président de la République ;
- saisit toutes autorités des cas de violation des Droits de l'homme et des libertés ;
- procède, en tant que de besoin, aux visites des établissements pénitentiaires, des commissariats de police et des brigades de gendarmerie, en présence du Procureur de la République compétent ou de son représentant. Ces visites peuvent donner lieu à

rédaction d'un rapport adressé aux autorités compétentes ;
 étudie toutes questions se rapportant à la promotion et à la protection des Droits de l'homme et des libertés ;
 propose aux pouvoirs publics les mesures à prendre dans le domaine des Droits de l'homme et des libertés ;
 vulgarise par tous les moyens, les instruments relatifs aux Droits de l'homme et aux libertés et veille au développement d'une culture des Droits de l'homme au sein du public par l'enseignement, l'information et l'organisation des conférences et séminaires ;
 assure la liaison, le cas échéant, avec les Organisations non gouvernementales qui œuvrent pour la protection et la promotion des Droits de l'homme ;
 recueille et diffuse la documentation internationale relative aux Droits de l'homme et aux libertés ;
 entretient, le cas échéant, toutes relations avec l'Organisation des Nations-unies, les Organisations internationales, comités ou associations étrangères poursuivant des buts similaires; elle en informe le Ministre chargé des Relations extérieures.

Ces missions ont été élargies et renforcées à travers la loi n° 2019 / 014 du 19 juillet 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission des Droits de l'homme du Cameroun. Désormais, cette Institution :

contribue au développement d'une culture des Droits de l'homme fondée sur les idéaux de paix, d'égalité en droits et en devoirs, de respect mutuel et de développement durable, à travers la vulgarisation des instruments juridiques des Droits de l'homme, la sensibilisation du public sur diverses thématiques relatives aux Droits de l'homme, y compris la question du genre, ainsi que celle des Droits des groupes vulnérables, la recherche, l'éducation et la formation, la coopération, le plaidoyer en faveur de l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de promotion des Droits de l'homme ;
 contribue à la consolidation de l'État de droit et à la lutte contre l'impunité en matière de Droits de l'homme à travers le traitement des requêtes et dénonciations relatives aux allégations de violation des Droits de l'homme, l'auto-saisine pour les faits portés à sa connaissance, qui sont de nature à constituer des violations graves, récurrentes ou systémiques des Droits de l'homme, le suivi de la situation des Droits de l'homme, les avis et conseils en matière de Droits de l'homme ;
 en tant que Mécanisme national de Prévention de la Torture, elle effectue des visites régulières de tous les lieux de privation de liberté, engage un dialogue constructif avec les autorités chargées de l'administration et de la gestion des lieux de privation de liberté ou toute autre autorité, participe au suivi de la mise en œuvre des observations formulées par le Sous-Comité de la Prévention de la Torture des Nations Unies.

La mutation institutionnelle prévue par la loi de 2019 susmentionnée a été matérialisée au premier semestre 2021 (nomination du Président[1], du Vice-Président[2] et des Membres[3] de l'Institution nationale des Droits de l'homme du Cameroun le 19 février 2021, suivie de leur prestation de serment le 29 avril 2021) consacrant ainsi le passage de l'ex-Commission nationale des Droits de l'homme et des libertés (CNDHL) à la Commission des Droits de l'homme du Cameroun (CDHC). Il en résulte que l'analyse des performances antérieures de l'Institution portera sur les programmes de la défunte CNDHL, et que les perspectives pour l'année 2022 seront adossées sur la nouvelle cartographie des programmes de la CDHC qui, elle-même, découle de son Cadre stratégique de performance 2022-2030.

SYNTHESE STRATEGIQUE DES PROGRAMMES

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DU CAMEROUN

Programmes	Objectifs	Indicateurs	Valeur de référence		Valeurs cibles		
			Année	Valeur	2022	2023	2024
Programme 190 : Gouvernance et appui institutionnel	S'assurer de la disponibilité des ressources financières, matérielles et humaines pour le fonctionnement optimal de l'institution	Taux de réalisation des activités budgétisées à la CDHC	2020	95,70%	100%	100%	100%
		Nombre de ressources humaines recrutées et formées		-	180	100	50
Programme 084 : Promotion des Droits de l'homme	Renforcer la culture des Droits de l'homme au Cameroun	Nombre de sollicitations adressées à la CDHC	2020	1960	4000		8000
		Indice de perception des Droits de l'homme par les populations camerounaises (enquête auprès des ménages)		1,21%	8%		18%

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

Programme 085 : Protection des Droits de l'homme	Lutter contre l'impunité et favoriser l'accès des victimes à une réparation	Nombre d'allégations de violation des Droits de l'homme adressées à la CDHC et proportion de celles qui ont effectivement été traitées	2020	35%	50%	70%	80%
		Nombre de bénéficiaires d'un accompagnement dans le cadre du traitement des allégations de violation des Droits de l'homme		922	1500	2000	2300
Programme 086 : Prévention de la torture	Réduire le recours à la torture et aux autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants dans les lieux de privation de liberté au Cameroun	Nombre de visites des lieux de privation de liberté conduites par le Mécanisme national de prévention de la torture		47	120	200	300

		N o m b r e d'acteurs des lieux de privation de l i b e r t é sensibilisés et formes en matière d e prévention de la torture	2020	100	300	500	900
--	--	--	------	-----	-----	-----	-----

[1] Décret n° 2021/107 du 19 février 2019

[2] Décret n° 2021/108 du 19 février 2019

[3] Décret n° 2021/110 du 19 février 2019

■ 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

En fonction des moyens alloués, les acteurs de mise œuvre de ces programmes sont les services centraux et déconcentrés du Secrétariat permanent d'une part et les Sous-commissions de la CDHC d'autre part. Les principaux bénéficiaires sont les parties prenantes aux différentes activités, les requérants, les victimes de violations des Droits de l'homme, les acteurs des secteurs public et privé, les organisations de la société civile, les Collectivités territoriales décentralisées, etc.

Nous présenterons ci-dessous le bilan technique et financier de l'ex-CNDHL pour le compte de l'année 2020 et les perspectives de la CDHC pour l'année 2022.

■ 3.1. BILAN TECHNIQUE

Il convient de relever que pour le compte de l'exercice budgétaire 2020, l'ex-CNDHL disposait de deux programmes, dont un Programme opérationnel intitulé *Promotion et protection des Droits de l'homme* et un Programme support dénommé *Gouvernance et appui institutionnel*. Le bilan technique de chacun de ces programmes se présente comme suit.

Bilan technique du Programme support intitulé « Gouvernance et Appui institutionnel »

Le programme Gouvernance et appui institutionnel vise à s'assurer de la disponibilité des ressources financières, matérielles et humaines pour le fonctionnement optimal de l'institution. Ce programme englobe quatre actions, à savoir : (i) la coordination et suivi des activités de l'institution, (ii) l'amélioration du cadre de travail, (iii) le développement des ressources humaines et (iv) la gestion financière et budgétaire. Les deux tableaux qui suivent présentent

respectivement les bilans techniques du programme support de la Commission pour le compte de l'exercice budgétaire 2020 et pour le compte de l'exercice budgétaire 2021 à mi-parcours.

TABLEAU DES ACTIVITES DU PROGRAMME « GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL » DE LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES POUR LE COMPTE DE L'ANNEE 2020

Programme	Nombre d'actions	Nature des actions	Destinataires / Contexte
Gouvernance et appui institutionnel	363	Correspondances	Autorités administratives
	344		Particuliers
	263		Organisations de la Société civile
	40		Entreprises
	08	Communiqués de presse	A l'issu des réunions de coordination mensuelle de Président et Rapporteurs des Sous-commissions et destinés à la presse et au grand public
	05		Basés sur l'actualité des Droits de l'homme au Cameroun et destinés à la presse et au grand public
	01	Rapport sur l'état des Droits de l'homme	Destiné aux autorités (notamment au Président de la République, au Président de l'Assemblée nationale, au Président du Sénat, etc.), puis au public
	01	Session ordinaire	Réunissant les membres de l'ex-CNDHL, session au cours de laquelle les Présidents et rapporteurs des sous-commissions ont été élus.

	12	Réunions de coordination mensuelle	Regroupant les Présidents et les rapporteurs des quatre Sous-commissions de travail de l'ex-CNDHL en présence des responsables de la Commission (Président, Vice-président et Secrétaire général)
	12	Réunions des Sous-commissions	Soit trois réunions par sous-commission de travail
	01	Formation sur les innovations de la loi des finances 2020	A l'intention des responsables et cadres des services financiers de la Commission
	01	Acquisition et installation d'un système de vidéo surveillance	Bâtiment abritant les services centraux de la Commission
	38	Matériels informatiques (25 ordinateurs et 13 imprimantes)	Services centraux et antennes régionales
		Mobilier de bureau	Antennes régionales de l'Ouest, de l'Est et du Sud

TABLEAU DES ACTIVITES DU PROGRAMME GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME CAMEROUN POUR LE COMPTE DE L'ANNEE 2021 (A MI-PAROURS)

Programmes	Nombre d'actions	Nature de l'action	Destinataires / Contexte
Gouvernance et appui institutionnel	01	Prestation de serment des Commissaires	Quinze (15) Commissaires de la CDHC
	01	Election des Présidents des Sous-commissions permanentes de travail et constitution des dites sous-commissions	Trois (03) Présidents et les membres des trois (03) Sous-commissions permanentes de travail

	01	Décision constatant la composition des trois sous-commissions permanentes de travail	Autorités, Sous-commissions permanentes de travail, Secrétariat permanent de la Commission, organisations de la société civile, etc.
	06	a t t e l i e r s d'accompagnement de l'opérationnalisation de la Commission	Quinze (15) Commissaires, le Secrétaire Permanent et les membres du personnel de la CDHC
	07	Elaboration de documents de stratégie et autres plans d'action (Cadre stratégique de performance, CDMT, Plan d'action genre, Vision de la Commission, document de plaidoyer, demande d'affiliation, demande de rallonge budgétaire, etc)	MINEPAT, MINFI, MINREX, Comité d'experts sur les Droits et le bien-être de l'enfant, Association francophone des Ombudsmen, Secrétariat permanent de la Commission, Organisation de la société civile et grand public.
	03	Réunions de mise au point et d'orientation stratégique	Responsables de la Commission, Secrétariat permanent et stagiaires
	01	Réhabilitation de la Bibliothèque centrale	Membres et personnel de la Commission, stagiaires, chercheurs de tous horizons, etc.
	06	Recrutement interne des cadres	Services centraux de la Commission
	01	Formation des assistants / secrétaires de direction et de certains cadres	Secrétaires et certains cadres des cabinets ainsi que des services financiers
	01	Sécurisation des locaux de la Commission par les Forces de sécurité	Siège et les 10 antennes régionales
	03	Voyages du Président de la Commission à l'étranger (Dakar, Abidjan et Genève)	Commission des Droits de l'homme du Cameroun et l'Etat du Cameroun

	10	Audiences sollicitées par le Président de la CDHC dans le cadre de la mise en place de l'institution	Commission des Droits de l'homme du Cameroun
	08	Audiences accordées par le Président de la Commission aux hautes personnalités	Huit (08) personnalités et délégations diplomatiques
	05	Audiences accordées au Président de la Commission	Commission des Droits de l'homme du Cameroun

Bilan technique du Programme opérationnel intitulé « Promotion et Protection des Droits de l'homme »

Le programme « Promotion et protection des Droits de l'homme » vise non seulement à développer et à enraciner une culture des Droits de l'homme au Cameroun, mais également à contribuer à la lutte contre l'impunité et donc, à la consolidation de l'Etat de Droit au Cameroun. Ce programme a été mis en œuvre à travers deux actions, à savoir la promotion des Droits de l'homme et la protection des Droits de l'homme. Les quatre tableaux qui suivent présentent respectivement les bilans techniques du Programme opérationnel de la Commission, dans le cadre de chacune des actions susmentionnées, pour le compte de l'exercice budgétaire 2020 et pour le compte de l'exercice budgétaire 2021 à mi-parcours.

TABLEAU DES ACTIVITES DE PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME DE LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES POUR LE COMPTE DE L'ANNEE 2020

Programme opérationnel	Nombre d'actions menées	Nature des actions	Destinataires / Contexte
Promotion des Droits de l'homme	547	Affiliations	Organisations de la Société Civile enregistrées par la CNDHL
	57	Activités avec les OSC	Organisations de la Société Civile avec la participation de la CNDHL

	7	Déclarations publiées	A l'occasion des journées internationales des Droits de l'homme et des peuples
	5	Activités avec les administrations	De sensibilisation aux Droits de l'homme organisées avec le MINPROFF, MINTSS, MINJEUN, MINCOM, MINPOSTEL, SED, CONSUPE, MINTP et les Services du gouverneur de la Région du Centre

TABLEAU DES ACTIVITES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME DE LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES POUR LE COMPTE DE L'ANNEE 2020

Programme opérationnel	Nombre d'actions menées	Nature des actions	Destinataires / Contexte
Protection des Droits de l'homme	927	Requêtes enregistrées	Siège et antennes régionales de la Commission des Droits de l'homme du Cameroun
	566	Requêtes traitées	Requérants
	06	Descentes d'investigations	Personnes détenues dans les prisons du Cameroun et autres victimes de violation des Droits de l'homme

TABLEAU DES ACTIVITES DE PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME DE LA

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES POUR LE COMPTE DE L'ANNEE 2021 (A MI-PARCOURS)

Programme opérationnel	Nombre d'actions menées	Nature des actions	Destinataires / Contexte
Promotion des Droits de l'homme	30	Journées commémoratives des Droits de l'homme publiées par le Président de la CDHC	Le grand public
	09	Déclarations des journées commémoratives des Droits de l'homme dans près d'une quinzaine d'organes de presse écrite	Le grand public
	03	Ateliers d'actualisation du Cahier pédagogique et des Guides de l'enseignant pour l'éducation aux Droits de l'homme ; Formation des étudiants de l'Université de Maroua, filière psychopédagogie en Droits de l'homme ; Diffusion des <i>Cours en ligne ouvert et massif</i> sur l'éducation aux Droits de l'homme proposés par l'AFCNDH et l'OIF en collaboration avec le MINEDUB, le MINESEC, le MINESUP)	Etablissements primaires et secondaires, étudiants de l'Université de Maroua
	16	Participation aux ateliers et rencontres au niveau national et régional	Commission des Droits de l'homme du Cameroun

	03	Une session de la Commission africaine des Droits de l'homme et des peuples (en ligne), une Assemblée générale et la réunion annuelle du GANHRI (en ligne), une session du Comité africain d'experts pour les droits et le bien-être de l'enfant.	Commission des Droits de l'homme du Cameroun
	02	Participation à deux (02) ateliers pour la consolidation de la paix dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest	Commission des Droits de l'homme du Cameroun
	09	Ateliers de consultation, rencontres d'échanges, réunion de concertation, formation	Organisations de la Société civile
	02	Une session d'information à l'attention de la commission des lois constitutionnelles, des Droits de l'homme et des libertés, de la justice, de la législation et du règlement, de l'administration de l'Assemblée nationale, sur les activités de la CDHC Une audience accordée à la délégation de l'Association internationale des parlementaires pour la paix (AIPP) section du Cameroun.	

TABLEAU DES ACTIVITES DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME DE LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES POUR LE COMPTE DE L'ANNEE 2021 (A MI-PARCOURS)

Programme opérationnel	Nombre d'actions menées	Nature des actions	Destinataires / Contexte
------------------------	-------------------------	--------------------	--------------------------

Protection des Droits de l'homme	501	Requêtes enregistrées	Siège et antennes régionales de la Commission des Droits de l'homme du Cameroun
	418	Requêtes traitées	Requérants
	66	Auto-saisines	Victimes de violation des Droits de l'homme
	23	Descentes d'investigations	Victimes de violation des Droits de l'homme

■ 3.2. BILAN FINANCIER

Le bilan financier de l'ex-CNDHL pour l'exercice 2020 est présenté dans le tableau ci-après.

Programme 1 : Promotion et protection des Droits de l'homme						
Action	AE budgétisé en 2020	CP budgétisé en 2020	CP exécuté	Taux d'exécution	Écart	Commentaire
Action 1 : Promotion des Droits de l'homme	0	0	0	-		
Action 2 : Protection des Droits de l'homme	0	0	0	-		
Programme 2 : Gouvernance et appui institutionnel						
Action 1 : Coordination et suivi des activités de la structure	423.000.000	423.000.000	423.000.000	100%		
Action 2 : Amélioration du cadre de travail	128.704.000	128.704.000	98.467.985	76.50%		

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

Action 3 : Développement des ressources humaines	150.2500.000	150.2500.000	150.2500.000	100%			
Action 4 : Gestion financière et budgétaire	0	0	0	-			
TOTAL PROGRAMMES	702.704.000	702.704.000	672.468.000	95,70%			

Il convient de relever que le niveau de réalisation des activités budgétisées dans le Cadre de dépenses à moyen terme de la CNDHL pour l'exercice budgétaire 2020 présente un taux global acceptable de 95,70% au programme support. Cependant, le recadrage du budget de la CNDHL au cours de cette année budgétaire n'a pas permis la mise en œuvre des actions du programme opérationnel telle qu'initialement prévue.

■ 3.3. PERSPECTIVES

Pour ce qui est des perspectives de l'exercice 2022, celles-ci sont adossées sur les nouveaux programmes définis dans le CSP 2022-2030 de la CDHC, conformément aux missions de cette nouvelle institution définies à l'article 3 de la n° 2019/014 du 19 juillet 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la CDHC qui dispose que « [l]a Commission a pour missions la promotion et la protection des Droits de l'homme ainsi que la prévention de la torture dans tous les lieux de privation de liberté ».

À cet égard, la CDHC dispose dans son CSP, de quatre (4) Programmes dont un Programme support intitulé *Gouvernance et appui institutionnel* et trois Programmes opérationnels intitulés respectivement: *Promotion des Droits de l'homme* (Programme 1), *Protection des Droits de l'homme* (Programme 2) et *Prévention de la torture* (Programme 3). Chacun de ces programmes est articulé comme suit :

Programme 1 : Promotion des Droits de l'homme

Ce Programme qui a pour objectif de renforcer la culture des Droits de l'homme au Cameroun sera mis en œuvre à travers trois (03) Actions, à savoir : (1) la vulgarisation et la sensibilisation

en matière de Droits de l'homme, (2) l'éducation en matière de Droits de l'homme et (3) le renforcement de la coopération et l'amélioration des capacités des acteurs clés en matière de Droits de l'homme.

Action 1.- Vulgarisation et sensibilisation en matière de Droits de l'homme

Cette action vise principalement à mettre à la portée de tous, en particulier des populations appartenant aux groupes vulnérables, les informations, les supports et les instruments des Droits de l'homme à travers divers canaux, y compris dans les langues locales et par le biais de plateformes numériques, pour résoudre le problème de leur faible diffusion et de l'intérêt limité des différentes composantes de la société (population, OSC, administrations, etc.) pour les questions de Droits de l'homme.

Action 2.- Éducation en matière de Droits de l'homme

Cette action vise à susciter l'appropriation des questions de Droits de l'homme par les citoyens, à travers l'acquisition des connaissances et des compétences dans ce domaine.

Action 3.- Renforcement de la coopération et amélioration des capacités des acteurs clés en matière de Droits de l'homme

Cette action vise à améliorer le cadre juridique et institutionnel, ainsi que la synergie entre les acteurs œuvrant en matière de Droits de l'homme et à renforcer leurs capacités dans ce domaine, dans la perspective de résoudre le problème de la faible prise en compte des Droits de l'homme, y compris les Droits des groupes vulnérables (personnes handicapées, minorités ethniques, religieuses et linguistiques, populations autochtones, femmes, personnes âgées, enfants, etc.) dans les politiques publiques.

Programme 2 : Protection des Droits de l'homme

L'objectif du programme est de lutter contre l'impunité et favoriser l'accès des victimes à une réparation à travers (1) la surveillance et le renforcement de l'application des normes relatives aux Droits de l'homme, (2) le suivi des cas de violation des Droits de l'homme et l'accompagnement des victimes.

Action 1.- Surveillance et renforcement de l'application des normes relatives aux Droits de l'homme

Cette action vise à favoriser l'application des textes et procédures relatifs aux Droits de l'homme par les acteurs chargés de l'application des lois et par d'autres entités responsables de la mise en œuvre des instruments relatifs aux Droits de l'homme, y compris à travers l'amélioration du dispositif de collecte et de traitement des cas de violation des Droits de l'homme.

Action 2.- Suivi des cas de violation des Droits de l'homme et accompagnement des victimes

Cette action vise à lutter contre l'impunité et à favoriser l'accès des victimes à la réparation.

Programme 3.- Prévention de la torture dans les lieux de privation de liberté

L'objectif du programme est de réduire le recours à la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants dans les lieux de privation de liberté au Cameroun au moyen du suivi de la conformité des lieux de privation de liberté aux normes et standards en matière de prévention de la torture et grâce à la mise en place de cadres de concertation entre la CDHC et les acteurs en charge des lieux de privation de liberté.

Action 1.- Suivi de la conformité des lieux de privation de liberté aux normes et standards en matière de prévention de la torture

Cette action vise à favoriser l'amélioration des conditions de détention dans les lieux de privation de liberté à travers le suivi de l'application des normes et standards en matière de prévention de la torture.

Action 2.- Mise en place de cadres de concertation entre la CDHC et les acteurs en charge des lieux de privation de liberté

Cette action vise principalement à améliorer la synergie et le dialogue entre la CDHC et les acteurs chargés des lieux de privation de liberté, en renforçant leurs capacités dans ce domaine et en facilitant la mise en œuvre et le suivi des recommandations formulées par les mécanismes nationaux et internationaux de prévention de la torture.

L'accent en 2022 sera mis sur les activités visant à rendre la CDHC plus visible à travers notamment la finalisation du projet de construction de son immeuble siège, la production et la diffusion des outils de sensibilisation, l'opérationnalisation de la ligne verte (le 1523), la relance de la production de son magazine institutionnel *Born Free* et des émissions radio et télévisées. En ce qui concerne les activités transformatrices et porteuses de changements, l'accent sera mis sur l'enseignement des Droits de l'homme dans le système éducatif, le renforcement des capacités des acteurs, le plaidoyer pour l'amélioration du cadre juridique et institutionnel en matière de Droits de l'homme, la mise en place et l'animation des clubs et unités de recherche dans les établissements secondaires et universitaires, les caravanes de sensibilisation communautaires, la mise en place de cadres de concertation pour le suivi des cas de violation des Droits de l'homme, l'accompagnement des victimes, y compris devant les juridictions, la cartographie des lieux de privation de liberté, les visites inopinées ou notifiées des lieux de privation de liberté, etc.

Par ailleurs, la mutation institutionnelle de la CNDHL en CDHC par loi n° 2019 / 019 du 19 juillet 2019 a entraîné un surcoût lié à la mise en place de la nouvelle institution dont le statut sur hautes directives du Président de la République du Cameroun, est aligné sur le standard de la CONAC avec les salaires et avantages identiques servis aux Commissaires et les membres du personnel. Cette directive a gonflé visiblement la masse salariale et le budget de fonctionnement. Aux fins de leur permettre de remplir son mandat, la CDHC sollicite une

augmentation du budget de fonctionnement et consolider le renforcement des ressources humaines.

La mise en œuvre de toutes ces activités qui s'accompagne par ailleurs d'un coût financier important, devra faire l'objet d'une bonne planification du point de vue opérationnel, en quantifiant les coûts de chaque activité déclinée en tâches, pour mieux percevoir la performance attendue au niveau de chaque programme.

En tirant l'expérience des leçons apprises, la Commission recommande pour parachever le processus de réforme et la mise en œuvre effective de son mandat :

l'adoption du décret d'application de la loi n° 2019 / 014 du 19 juillet 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission des Droits de l'homme du Cameroun, qui va définir son organigramme ;

le renforcement des ressources humaines, financières et matérielles de l'institution en vue d'une meilleure performance dans la mise en œuvre de son mandat.

■ 4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

Les actions de la Commission trouvent leur ancrage dans la SND30, principalement au niveau du pilier Gouvernance avec pour objectif stratégique de *renforcer l'État de droit et la sécurité des personnes et des biens* (6.2), suivant l'axe stratégique « *Renforcement de l'État de droit et protection des Droits humains* » (6.2.1), conformément au tableau ci-dessous :

PILIER GOUVERNANCE		
OBJECTIFS STRATÉGIQUES (SND30)	AXES STRATÉGIQUES (SND30)	MESURES/ ACTIONS (SND30)

6.2 Renforcer l'État de Droit et la sécurité des personnes et des biens	6.2.1 Renforcement de l'Etat de droit et protection des Droits humains.	• Amélioration du cadre institutionnel et juridique : • Protection des Droits humains : • respecter toutes les garanties juridiques, administratives, politiques, économiques et sociales nécessaires à la jouissance effective des Droits qui sont reconnus aux citoyens y compris ceux qui sont privés de liberté ; • former tous les citoyens aux Droits de l'homme par le biais des plateformes numériques interactives sur les questions des Droits de l'homme, des documents explicatifs ciblés relatifs aux Droits humains pour certaines couches de la population, ainsi que la généralisation de l'éducation aux Droits humains dans les programmes scolaires ; • assurer la garantie juridictionnelle et non juridictionnelle du respect des Droits humains à travers la répression systématique des pratiques allant à l'encontre des Droits humains notamment la maltraitance, l'exploitation, la traite et toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants ; • renforcer les capacités et les compétences des structures étatiques chargées des Droits humains ; • mettre en place et renforcer les plateformes de partenariat entre les structures étatiques et les organisations de la société civile ; • améliorer le traitement des détenus et assurer une parfaite coordination de leur prise en charge.
---	--	--

A partir de ces axes et eu égard aux contraintes, la CDHC a élaboré sa stratégie dans laquelle sont définis les objectifs et les programmes.

Les axes de la SND30 ci-dessus ont permis de définir les objectifs suivants dans la stratégie de consolidation du dispositif de promotion et de protection des Droits de l'homme ainsi que de la prévention de la torture.

5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

CADRE LOGIQUE DES PROGRAMMES

Progra mme	Objectif s	Indicateurs						Structur e respons able
		Libellé	Baselin e (2020)	Cibles triennales				
				2022	2024	2027	2030	
Promoti on des Droits de l’homm e	Renforc er la culture des Droits de l’homme au Camero un et réduire les violation s	Nombre de sollicitati ons[1] adressé es à la CDHC	1960[2]	4000	8000	15 000	20 000	
		Indice de percepti on des Droits de l’homme par les populati ons camerou naises (enquêt e auprès des ménage s)	1,21%	8%	18%	25%	35%	

Protection des Droits de l'homme	Lutter contre l'impunité et favoriser l'accès des victimes à une réparation	nombre d'allégations de violation des Droits de l'homme adressés à la CDHC et proportion de celles qui ont effectivement été traitées (élucidées ou classées).	35%	50%	70%	80%	85%	
---	---	--	-----	-----	-----	-----	-----	--

		Nombre de bénéficiaires d'un accompagnement dans le cadre du traitement des allégations de violation des Droits de l'homme	922	1500	2000	2300	3000	
Prévention de la torture	Réduire le recours à la torture et aux autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants	Nombre de visites des lieux de privation de liberté conduites Mécanisme national de prévention de la torture	47[3]	120	200	300	500	

		Nombre d'acteurs des lieux de privation de liberté sensibilisés et formes en matière de prévention de la torture	100	300	500	900	1500	
--	--	--	-----	-----	-----	-----	------	--

[1] Le terme « *sollicitations* » renvoie à toute forme de saisine de la CDHC par les populations, les acteurs institutionnels et non-institutionnels, les partenaires, etc. sur les questions de Droits de l'homme (requêtes, demande d'avis, consultation, demande d'appui etc.)

[2] Nombre de correspondances reçues au siège et dans les antennes régionales de la CDHC en 2020 (proxy)

[3] Moyenne annuelle des visites conduites par la Commission entre 2015 et 2018.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 084

PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	VULGARISATION ET SENSIBILISATION SUR LES THÉMATIQUES DES DROITS DE L'HOMME	Améliorer l'accès des populations, en particulier les groupes vulnérables, aux informations et aux textes relatifs aux Droits de l'homme, y compris à travers leur traduction en langues maternelles et usuelles (Ffuldê, Pidjin, etc.) et des plateformes numériques interactives	Nombre de personnes sensibilisées, éduquées et informées sur les Droits de l'homme par la CDHC	150 000	600 000	Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC
			Nombre de supports de promotion (en langues officielles, locales et usuelles) utilisés ou distribués	24 000	30 000	Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC
02	ÉDUCATION EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME	Susciter l'appropriation des questions de Droits de l'homme par les citoyens, à travers l'acquisition des connaissances et des compétences	Nombre d'établissements (de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur et tertiaire) où les Droits de l'homme sont effectivement diffusés	80	500	Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC
03	RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ET AMÉLIORATION DES CAPACITÉS DES ACTEURS CLES EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME	Améliorer le cadre juridique et institutionnel, ainsi que la synergie entre les acteurs œuvrant en matière de Droits de l'homme et à renforcer leurs capacités dans ce domaine, dans la perspective de résoudre le problème de la faible prise en compte des Droits de l'homme, y compris les Droits des groupes vulnérables dans les politiques publiques	Nombre d'acteurs formés	700	1 500	Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC
			Nombre de cadres de concertation mis en place	5	7	Nombre de cadres de concertation mis en place

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 085

PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	SURVEILLANCE ET RENFORCEMENT DE L'APPLICATION DES NORMES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME	Favoriser l'application des textes et procédures relatifs aux Droits de l'homme par les acteurs chargés de l'application des lois et par d'autres entités responsables de la mise en œuvre des instruments relatifs aux Droits de l'homme, y compris à travers l'amélioration du dispositif de collecte et de traitement des cas de violation des Droits de l'homme	Proportion des cas de violation des Droits de l'homme mettant en cause les acteurs chargés de l'application des textes et d'autres entités publiques par rapport au nombre total de cas enregistrés par la CDHC	50	45	Rapports d'activités du Siège et des Antennes de la CDHC
02	SUIVI DES CAS DE VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES	Lutter contre l'impunité et favoriser l'accès des victimes à la réparation	Nombre de personnes bénéficiaires d'un accompagnement dans le cadre du suivi des cas de violation des Droits de l'homme	250	350	Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC
			Nombre de poursuites (disciplinaires et judiciaires) engagées contre les auteurs de violation des Droits de l'homme suite à l'action de la CDHC	250	400	Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 086

PRÉVENTION DE LA TORTURE						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	SUIVI DE LA CONFORMITE DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE AUX NORMES ET STANDARDS EN MATIERE DE PREVENTION DE LA TORTURE	Contribuer à l'amélioration des conditions de détention dans les lieux de privation de liberté.	Nombre de visites des lieux de privation de liberté conduites par le Mécanisme national de prévention de la torture	120	200	Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC
02	MISE EN PLACE DE CADRES DE CONCERTATION ENTRE LA CDHC ET LES ACTEURS CHARGES DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE	Améliorer la synergie et le dialogue entre la CDHC et les acteurs chargés des lieux de privation de liberté et assurer le suivi des recommandations formulées par les mécanismes nationaux et internationaux de prévention de la torture	Nombre de cadres de concertation entre la CDHC et les acteurs chargés des lieux de privation de liberté	10	10	Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC
03	FORMATION EN MATIÈRE DE PREVENTION DE LA TORTURE	Renforcer les connaissances et les capacités des personnes impliquées dans la prévention de la torture.	Nombre de personnes formées sur la prévention de la torture par le Mécanisme National de Prévention de la Torture.	100	300	Rapports d'activités du siège et des antennes régionales de la CDHC

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 190

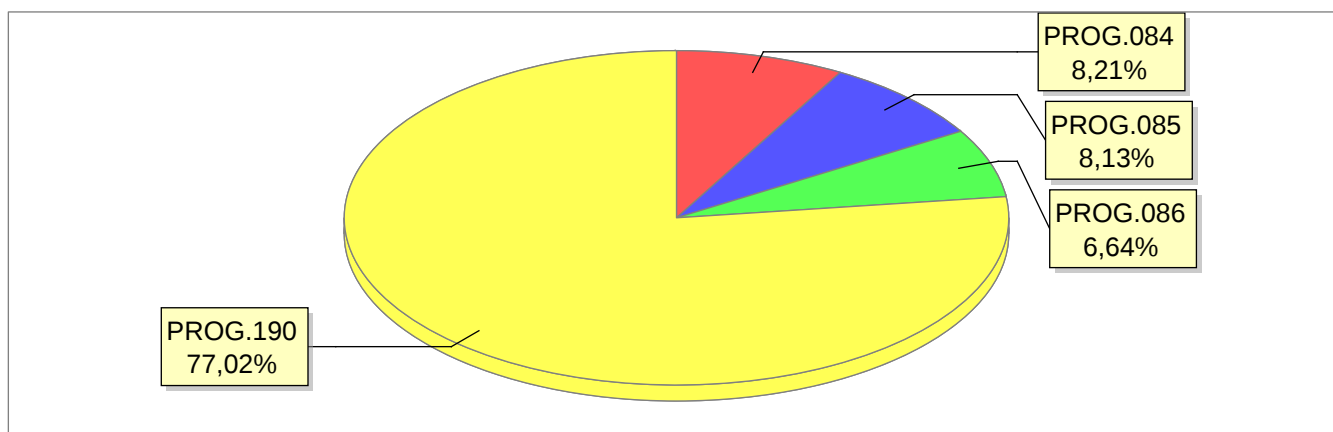
GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DHL						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	CADRE DE TRAVAIL	Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats	Proportion du personnel disposant d'un poste de travail		100	Procès-verbal de réception
04	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	Améliorer les capacités techniques des ressources humaines	Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité	100	100	Plan annuel de recrutement et états de salaires
09	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du CDHC	Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité			

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

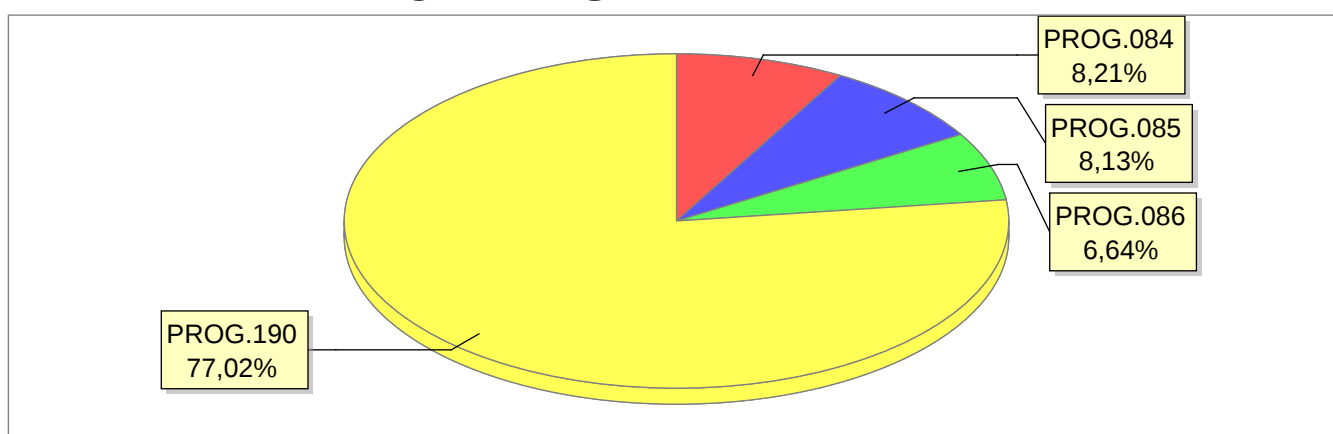
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
084	PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME	266 342 379	266 342 379	0	0	266 342 379	266 342 379
085	PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	264 042 379	264 042 379	0	0	264 042 379	264 042 379
086	PRÉVENTION DE LA TORTURE	215 472 860	215 472 860	0	0	215 472 860	215 472 860
190	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DHL	1 750 142 382	1 750 142 382	750 000 000	750 000 000	2 500 142 382	2 500 142 382
TOTAL		2 496 000 000	2 496 000 000	750 000 000	750 000 000	3 246 000 000	3 246 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 084

PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

RESPONSABLE DU PROGRAMME

6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

a) Objectif :

Renforcer la culture des Droits de l'homme au Cameroun

b) Indicateurs :

- **nombre de sollicitations adressées à la CDHC^[1] ;**
- **indice de perception des Droits de l'homme par les populations camerounaises (enquête auprès des ménages).**

[1] Le terme « *sollicitations* » renvoie à toute forme de saisine de la CDHC par les populations, les acteurs institutionnels et non-institutionnels, les partenaires, etc. sur les questions de Droits de l'homme (requêtes, demande d'avis, consultation, demande d'appui etc.)

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Renforcer la culture des Droits de l'homme au Cameroun et réduire les violations

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de sollicitations adressées à la CDHC	nb	2020	4 000	2022	8 000
2	Indice de perception des Droits de l'homme par les populations camerounaises (enquête auprès des ménages)	%	2020	3	2022	18

PROGRAMME 084 - PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de sollicitations adressées à la CDHC	
Objectif	Renforcer la culture des Droits de l’homme au Cameroun et réduire les violations	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	084 - PROMOTION DES DROITS DE L’HOMME	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La Direction chargée de la promotion des Droits de l’homme	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	La Sous-commission de la promotion des Droits de l’homme	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives et qualitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Addition	
Périodicite de la mesure	Mensuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 1960
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 4000.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 4 000
	Année: 2023	Valeur: 6 000
	Année: 2024	Valeur: 8 000
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d’activités du Siège et des Antennes régionales de la CDHC	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Le Siège et les Antennes de la CDHC produisent les données et le (s) service (s) chargé du suivi-évaluation contrôle la qualité des données	
Vérification/ Validation des données	Registres divers	
Service responsable de la synthèse des données	La Direction chargée de la promotion des Droits de l’homme	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	La Sous-commission de la promotion des Droits de l’homme	
Coût de collecte et d'analyse	2 000 000 / mensuelle	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	La difficulté à collecter les sollicitations reçues à travers certains supports et modes (Email, téléphone, verbales, anonymes etc...), la formation insuffisante du personnel en collecte et analyse des données statistiques.	
Modalités d'interprétation	Il s’agit ici de répertorier le nombre de sollicitations que la CDHC va enregistrer de la part des usagers	
5) Commentaires		
•Informer et préparer les sources de données ; •Élaboration des outils (conception et test) ; •Conception des supports de documentation des données ; •Information des acteurs de collecte ; •Formation éventuelle des acteurs de collecte. Préparer les modalités d’analyse : Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs Préciser le nombre total de sollicitations adressées à la CDHC Présenter les données en fonction de l’origine de la sollicitation (géographique, individuelle, collective, secteur d’activité etc.) ainsi que le genre et sexe ainsi qu’en fonction de la vulnérabilité et du secteur d’activité des requérants.		

PROGRAMME 084 - PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Indice de perception des Droits de l’homme par les populations camerounaises (enquête auprès des ménages)	
Objectif	Renforcer la culture des Droits de l’homme au Cameroun et réduire les violations	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	084 - PROMOTION DES DROITS DE L’HOMME	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La Direction chargée de la promotion des Droits de l’homme	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	La Sous-commission de la promotion des Droits de l’homme	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives et qualitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Pourcentage	
Périodicite de la mesure	Biannuel	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur: 1,21%
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 8.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 8%
	Année: 2023	Valeur: 13%
	Année: 2024	Valeur: 18%
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Résultats des sondages d’opinion	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	L’INS ou toute autre entité capable de mener des enquêtes d’opinion, le Siège, les Antennes de la CDHC produisent les données et le (s) service (s) chargés du suivi-évaluation contrôle la qualité des données	
Vérification/ Validation des données	Fiche de sondages, les modèles/valeurs qui ont permis de générer l’indice	
Service responsable de la synthèse des données	La Direction chargée de la promotion des Droits de l’homme en collaboration avec l’INS ou toute autre entité compétente	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	La Sous-commission de la promotion des Droits de l’homme	
Coût de collecte et d'analyse	20 000 000/ biannuelle	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Fiabilité des informations fournies par les personnes enquêtées, coût de l’opération.	
Modalités d'interprétation	Genre, sexe, âge, vulnérabilité, groupe social, secteur d’activités ...	
5) Commentaires		
•Informer et préparer les sources de données ; •Élaboration des outils (conception et test) ; •Conception des supports de documentation des données ; •Information des acteurs de collecte ; •Formation éventuelle des acteurs de collecte. Préparer les modalités d’analyse : Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs Déterminer l’indice qui permettra d’apprécier le niveau de perception de l’effectivité des Droits de l’homme par les populations.		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** VULGARISATION ET SENSIBILISATION SUR LES THÉMATIQUES DES DROITS DE L'HOMME
- ACTION 02:** ÉDUCATION EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME
- ACTION 03:** RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ET AMÉLIORATION DES CAPACITÉS DES ACTEURS CLÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

■ 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

VULGARISATION ET SENSIBILISATION SUR LES THÉMATIQUES DES DROITS DE L'HOMME

Cette action vise principalement à mettre à la portée de tous les informations, les supports et les instruments des Droits de l'homme auprès de différentes cibles à travers divers canaux pour résoudre le problème de leur faible diffusion et de l'intérêt limité des différentes composantes de la société (population, OSC, administrations, etc.) populations aux questions des Droits de l'homme.

- OBJECTIF 1.** Améliorer l'accès des populations, en particulier les groupes vulnérables, aux informations et aux textes relatifs aux Droits de l'homme, y compris à travers leur traduction en langues maternelles et usuelles (Ffuldéd, Pidjin, etc.) et des plateformes numériques interactives

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de personnes sensibilisées, éduquées et informées sur les Droits de l'homme par la CDHC	nb	2021	150 000	2022	600 000
2	Nombre de supports de promotion (en langues officielles, locales et usuelles) utilisés ou distribués	nb	2021	24 000	2022	30 000

ACTION 02

ÉDUCATION EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

Cette action vise à favoriser la généralisation de l'enseignement des Droits de l'homme dans le système éducatif formel et dans les centres de formation professionnelle au Cameroun

- OBJECTIF 1.** Susciter l'appropriation des questions de Droits de l'homme par les citoyens, à travers l'acquisition des connaissances et des compétences

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'établissements (de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur et tertiaire) où les Droits de l'homme sont effectivement diffusés	nb	2020	80	2022	500

ACTION 03**RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ET AMELIORATION DES CAPACITES DES ACTEURS CLES EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME**

Cette action vise à renforcer les connaissances des acteurs institutionnels et non institutionnels en matière de Droits de l'homme.

OBJECTIF 1. Améliorer le cadre juridique et institutionnel, ainsi que la synergie entre les acteurs œuvrant en matière de Droits de l'homme et à renforcer leurs capacités dans ce domaine, dans la perspective de résoudre le problème de la faible prise en compte des Droits de l'homme, y compris les Droits des groupes vulnérables dans les politiques publiques

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'acteurs formés	nb	2021	700	2022	1 500
2	Nombre de cadres de concertation mis en place	nb	2021	5	2022	7

PROGRAMME 084 - PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de personnes sensibilisées, éduquées et informées sur les Droits de l’homme par la CDHC	
Objectif	Améliorer l’accès des populations, en particulier les groupes vulnérables, aux informations et aux textes relatifs aux Droits de l’homme, y compris à travers leur traduction en langues maternelles et usuelles (Fufuldé, Pidjin, etc.) et des plateformes numériques interactives	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	084 - PROMOTION DES DROITS DE L’HOMME	
Action concernée par l'objectif	01 - VULGARISATION ET SENSIBILISATION SUR LES THÉMATIQUES DES DROITS DE L’HOMME	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La Direction chargée de la promotion des Droits de l’homme	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	La Sous-Commission de la Promotion des Droits de l’homme	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives et qualitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Addition	
Périodicite de la mesure	Mensuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 103 000
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 600000.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 600 000
	Année: 2023	Valeur: 1 050 000
	Année: 2024	Valeur: 1 500 000
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Siège et Antennes régionales de la CDHC	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La Direction chargée de la promotion des Droits de l’homme	
Vérification/ Validation des données	Liste de présence aux activités de promotion de la CDHC Analyses du lectorat des pages web	
Service responsable de la synthèse des données	La Direction chargée de la promotion des Droits de l’homme	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	La Sous-Commission de la Promotion des Droits de l’homme	
Coût de collecte et d'analyse	1 000 000 / mensuelle	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Difficulté à identifier les bénéficiaires de certains types d’activités notamment celles ouvertes au grand public et celles diffusées par voie médiatique, faute de mesure fiable de l’audimat	
Modalités d'interprétation	Il conviendra de désagréger les données en sexe, âge origine sociale, secteur d’activité, vulnérabilité etc.	
5) Commentaires		
•Informer et préparer les sources de données ; •Élaboration des outils (conception et test) ; •Conception des supports de documentation des données ; •Information des acteurs de collecte ; •Formation éventuelle des acteurs de collecte. Préparer les modalités d’analyse : Description des analyses à faire sur la base des besoins en information des décideurs /		

PROGRAMME 084 - PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de supports de promotion (en langues officielles, locales et usuelles) utilisés ou distribués	
Objectif	Améliorer l'accès des populations, en particulier les groupes vulnérables, aux informations et aux textes relatifs aux Droits de l'homme, y compris à travers leur traduction en langues maternelles et usuelles (Fufuldé, Pidjin, etc.) et des plateformes numériques interactives	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	084 - PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME	
Action concernée par l'objectif	01 - VULGARISATION ET SENSIBILISATION SUR LES THÉMATIQUES DES DROITS DE L'HOMME	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La Direction chargée de la promotion des Droits de l'homme	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	La Sous-Commission de la Promotion des Droits de l'homme	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives et qualitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Addition	
Périodicite de la mesure	Mensuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 24 000
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 30000.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 30 000
	Année: 2023	Valeur: 50 000
	Année: 2024	Valeur: 75 000
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Siège, Antennes régionales de la CDHC, Délégations des administrations publiques concernées	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La Direction chargée de la promotion des Droits de l'homme	
Vérification/ Validation des données	Rapports d'activités des antennes régionales et des délégations régionales des administrations concernées	
Service responsable de la synthèse des données	La Direction chargée de la promotion des Droits de l'homme	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	La Sous-Commission de la Promotion des Droits de l'homme	
Coût de collecte et d'analyse	2 000 000 / mensuelle	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	La collaboration indispensable des administrations sectorielles dans la collecte des données	
Modalités d'interprétation	Il conviendra de désagréger les données en sexe, âge origine sociale, secteur d'activité, vulnérabilité etc.	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 084 - PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME**PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL**

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'établissements (de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur et tertiaire) où les Droits de l'homme sont effectivement diffusés	
Objectif	Susciter l'appropriation des questions de Droits de l'homme par les citoyens, à travers l'acquisition des connaissances et des compétences	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	084 - PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME	
Action concernée par l'objectif	02 - ÉDUCATION EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La Direction chargée de la promotion des Droits de l'homme	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	La Sous-Commission de la promotion des Droits de l'homme	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives et qualitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Addition	
Périodicite de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 80
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 500.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 500
	Année: 2023	Valeur: 1 250
	Année: 2024	Valeur: 2 000
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Siège, Antennes régionales de la CDHC et Délégations des administrations publiques concernées	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La Direction chargée de la promotion des Droits de l'homme	
Vérification/ Validation des données	Rapports d'activités des antennes régionales et des délégations régionales des administrations concernées	
Service responsable de la synthèse des données	La Direction chargée de la promotion des Droits de l'homme	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	La Sous-Commission de la promotion des Droits de l'homme	
Coût de collecte et d'analyse	2 000 000 / mensuelle	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	La collaboration indispensable des administrations sectorielles dans la collecte des données	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 084 - PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d’acteurs formés	
Objectif	Améliorer le cadre juridique et institutionnel, ainsi que la synergie entre les acteurs œuvrant en matière de Droits de l’homme et à renforcer leurs capacités dans ce domaine, dans la perspective de résoudre le problème de la faible prise en compte des Droits de l’homme, y compris les Droits des groupes vulnérables dans les politiques publiques	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	084 - PROMOTION DES DROITS DE L’HOMME	
Action concernée par l'objectif	03 - RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ET AMELIORATION DES CAPACITES DES ACTEURS CLES EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La Direction chargée de la promotion des Droits de l’homme	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	La Sous-Commission de la promotion des Droits de l’homme	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives et qualitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Addition	
Périodicite de la mesure	Semestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 615
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 1500.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 1 500
	Année: 2023	Valeur: 2 000
	Année: 2024	Valeur: 2 500
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Siège et Antennes régionales de la CDHC	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La Direction chargée de la promotion des Droits de l’homme	
Vérification/ Validation des données	Rapports d’activités du Siège et des Antennes régionales de la CDHC	
Service responsable de la synthèse des données	La Direction chargée de la promotion des Droits de l’homme	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	La Sous-Commission de la promotion des Droits de l’homme	
Coût de collecte et d'analyse	10% du budget de chaque activité seront consacrés à la collecte des données. Les capacités des membres et du personnel seront renforcés en matière de suivi évaluation des activités en matière de Droits de l’homme	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Certains types d’activités ne permettent pas d’identifier les bénéficiaires. C’est le cas des en destinées au grand public (campagnes de sensibilisation)	
Modalités d'interprétation	En fonction du type d’activité, on prendra en compte : le genre, l’âge, le type de vulnérabilité, l’origine sociale, le secteur d’activité, etc.	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 084 - PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de cadres de concertation mis en place	
Objectif	Améliorer le cadre juridique et institutionnel, ainsi que la synergie entre les acteurs œuvrant en matière de Droits de l’homme et à renforcer leurs capacités dans ce domaine, dans la perspective de résoudre le problème de la faible prise en compte des Droits de l’homme, y compris les Droits des groupes vulnérables dans les politiques publiques	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	084 - PROMOTION DES DROITS DE L’HOMME	
Action concernée par l'objectif	03 - RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ET AMELIORATION DES CAPACITES DES ACTEURS CLES EN MATIERE DE DROITS DE L’HOMME	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La Direction chargée de la promotion des Droits de l’homme	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	La Sous-Commission de la Promotion des Droits de l’homme	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives et qualitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Addition	
Périodicite de la mesure	Semestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2018	Valeur: 3
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 7.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 7
	Année: 2023	Valeur: 9
	Année: 2024	Valeur: 11
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Siège et Antennes régionales de la CDHC	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La Direction chargée de la promotion des Droits de l’homme	
Vérification/ Validation des données	Rapports d’activités du Siège et des Antennes régionales de la CDHC	
Service responsable de la synthèse des données	La Direction chargée de la promotion des Droits de l’homme	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	La Sous-Commission de la Promotion des Droits de l’homme	
Coût de collecte et d'analyse	nd	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	Le genre, la localisation géographique, le nombre de membres, le fonctionnement effectif, le nombre d’activités réalisées et de rencontres tenues.	
5) Commentaires		
RAS		

6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	VULGARISATION ET SENSIBILISATION SUR LES THÉMATIQUES DES DROITS DE L'HOMME	93 900 000	93 900 000	0	0	93 900 000	93 900 000
02	ÉDUCATION EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME	25 000 000	25 000 000	0	0	25 000 000	25 000 000
03	RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ET AMÉLIORATION DES CAPACITÉS DES ACTEURS CLÉS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME	147 442 379	147 442 379	0	0	147 442 379	147 442 379
TOTAL		266 342 379	266 342 379	0	0	266 342 379	266 342 379

7. PROGRAMME 085

PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

RESPONSABLE DU PROGRAMME

7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

a) Objectif :

Lutter contre l'impunité et favoriser l'accès des victimes à une réparation juste et équitable.

b) Indicateurs :

- **Nombre d'allégations de violation des Droits de l'homme et proportion de celles qui ont effectivement été traitées (élucidées ou classées) par la CDHC.**
- **Nombre de bénéficiaires d'un accompagnement dans le cadre du traitement des allégations de violation des Droits de l'homme**

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Lutter contre l'impunité et favoriser l'accès des victimes à une réparation

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'allégations de violation des Droits de l'homme adressées à la CDHC et proportion de celles qui ont effectivement été traitées (élucidées ou classées)	%	2020	45	2022	70
2	Nombre de bénéficiaires d'un accompagnement dans le cadre du traitement des allégations de violation des Droits de l'homme	nb	2021	1 000	2022	2 000

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'allégations de violation des Droits de l'homme adressées à la CDHC et proportion de celles qui ont effectivement été traitées (élucidées ou classées)	
Objectif	Lutter contre l'impunité et favoriser l'accès des victimes à une réparation	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	085 - PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La Direction chargée la protection des Droits de l'homme	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	La Sous-Commission de la protection des Droits de l'homme	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Addition	
Périodicite de la mesure	Mensuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 35%
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 50.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 50%
	Année: 2023	Valeur: 60%
	Année: 2024	Valeur: 70%
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Siège et antennes régionales de la CDHC	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La Direction chargée la protection des Droits de l'homme	
Vérification/ Validation des données	Rapport d'activités des services techniques	
Service responsable de la synthèse des données	La Direction chargée la protection des Droits de l'homme	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	La Sous-Commission de la protection des Droits de l'homme	
Coût de collecte et d'analyse	Recrutement d'un technicien et d'un ingénieur en statistiques, achat et installation de logiciels appropriés, accord de convention avec l'INS.	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de bénéficiaires d'un accompagnement dans le cadre du traitement des allégations de violation des Droits de l'homme	
Objectif	Lutter contre l'impunité et favoriser l'accès des victimes à une réparation	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	085 - PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 1500.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01: SURVEILLANCE ET RENFORCEMENT DE L'APPLICATION DES NORMES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

ACTION 02: SUIVI DES CAS DE VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

■ 7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

SURVEILLANCE ET RENFORCEMENT DE L'APPLICATION DES NORMES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

Cette action vise à favoriser l'application des textes et procédures relatifs aux Droits de l'homme par les acteurs chargés de l'application des lois et par d'autres entités responsables de la mise en œuvre des instruments relatifs aux Droits de l'homme, y compris à travers l'amélioration du dispositif de collecte et de traitement des cas de violation des Droits de l'homme.

Pour réaliser cette action, il est prévu un ensemble d'activités en lien avec :

- le renforcement et optimisation du dispositif de collecte et de traitement des cas de violation des Droits de l'homme ;

le suivi de l'application des normes en matière de Droits de l'homme

OBJECTIF 1. Favoriser l'application des textes et procédures relatifs aux Droits de l'homme par les acteurs chargés de l'application des lois et par d'autres entités responsables de la mise en œuvre des instruments relatifs aux Droits de l'homme, y compris à travers l'amélioration du dispositif de collecte et de traitement des cas de violation des Droits de l'homme

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des cas de violation des Droits de l'homme mettant en cause les acteurs chargés de l'application des textes et d'autres entités publiques par rapport au nombre total de cas enregistrés par la CDHC	%	2021	50	2022	45

ACTION 02

SUIVI DES CAS DE VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

Cette action vise à améliorer le cadre de protection des Droits de l'homme.

OBJECTIF 1. Lutter contre l'impunité et favoriser l'accès des victimes à la réparation

PROGRAMME 085 - PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de personnes bénéficiaires d'un accompagnement dans le cadre du suivi des cas de violation des Droits de l'homme	nb	2021	250	2022	350
2	Nombre de poursuites (disciplinaires et judiciaires) engagées contre les auteurs de violation des Droits de l'homme suite à l'action de la CDHC	nb	2021	250	2022	400

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des cas de violation des Droits de l’homme mettant en cause les acteurs chargés de l’application des textes et d’autres entités publiques par rapport au nombre total de cas enregistrés par la CDHC	
Objectif	Favoriser l’application des textes et procédures relatifs aux Droits de l’homme par les acteurs chargés de l’application des lois et par d’autres entités responsables de la mise en œuvre des instruments relatifs aux Droits de l’homme, y compris à travers l’amélioration du dispositif de collecte et de traitement des cas de violation des Droits de l’homme	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	085 - PROTECTION DES DROITS DE L’HOMME	
Action concernée par l'objectif	01 - SURVEILLANCE ET RENFORCEMENT DE L’APPLICATION DES NORMES RELATIVES AUX DROITS DE L’HOMME	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La Direction chargée de la protection des droits de l’homme	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	La Sous-Commission de la protection des Droits de l’homme	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives et qualitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Ratio	
Périodicite de la mesure	Mensuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 57%
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 45.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 45%
	Année: 2023	Valeur: 35%
	Année: 2024	Valeur: 30%
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	CDHC, tous les sectoriels concernés	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La Direction chargée de la protection des Droits de l’homme	
Vérification/ Validation des données	Rapports d’activités des services techniques, registres divers.	
Service responsable de la synthèse des données	La Direction chargée de la protection des Droits de l’homme	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	La Sous-Commission de la protection des Droits de l’homme	
Coût de collecte et d'analyse	Recrutement d’un technicien et d’un ingénieur en statistiques, achat et installation de logiciels appropriés, convention avec l’INS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de personnes bénéficiaires d'un accompagnement dans le cadre du suivi des cas de violation des Droits de l'homme	
Objectif	Lutter contre l'impunité et favoriser l'accès des victimes à la réparation	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	085 - PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	
Action concernée par l'objectif	02 - SUIVI DES CAS DE VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La Direction chargée de la protection des Droits de l'homme	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	La Sous-Commission de la promotion des Droits de l'homme	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives et qualitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Addition	
Périodicite de la mesure	Mensuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 175
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 350.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 350
	Année: 2023	Valeur: 450
	Année: 2024	Valeur: 600
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Siège et Antennes régionales de la CDHC	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La Direction chargée de la protection des Droits de l'homme	
Vérification/ Validation des données	Rapports d'activités des services techniques, registres divers.	
Service responsable de la synthèse des données	La Direction chargée de la protection des Droits de l'homme	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	La Sous-Commission de la promotion des Droits de l'homme	
Coût de collecte et d'analyse	Recrutement d'un technicien et d'un ingénieur en statistiques, achat et installation de logiciels appropriés, convention avec l'INS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Compétences insuffisantes du personnel en matière de collecte et d'analyse des données, absence de feedback de la victime ou de l'administration chargée de résoudre le problème	
Modalités d'interprétation	Sexe, âge, origine sociale, secteur d'activité, vulnérabilité, etc.	
5) Commentaires		
RAS		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de poursuites (disciplinaires et judiciaires) engagées contre les auteurs de violation des Droits de l’homme suite à l’action de la CDHC	
Objectif	Lutter contre l’impunité et favoriser l’accès des victimes à la réparation	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	085 - PROTECTION DES DROITS DE L’HOMME	
Action concernée par l'objectif	02 - SUIVI DES CAS DE VIOLATION DES DROITS DE L’HOMME ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La Direction chargée de la protection des Droits de l’homme	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	La Sous-Commission de la promotion des Droits de l’homme	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives et qualitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Addition	
Périodicite de la mesure	Mensuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 175
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 400.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 250
	Année: 2023	Valeur: 270
	Année: 2024	Valeur: 300
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Siège et Antennes régionales de la CDHC	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction chargée de la protection des Droits de l’homme	
Vérification/ Validation des données	Rapports d’activités des services techniques, registres divers.	
Service responsable de la synthèse des données	Direction chargée de la protection des Droits de l’homme	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Sous-Commissionchargée de la protection des Droits de l’homme	
Coût de collecte et d'analyse	Recrutement d’un technicien et d’un ingénieur en statistiques, achat et installation de logiciels appropriés, convention avec l’INS	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Compétences insuffisantes du personnel en matière de collecte et d’analyse des données, absence de feedback de la victime ou de l’administration chargée de résoudre le problème	
Modalités d'interprétation	Sexe, âge, origine sociale, secteur d’activité, vulnérabilité, etc.	
5) Commentaires		
RAS		

7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	SURVEILLANCE ET RENFORCEMENT DE L'APPLICATION DES NORMES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME	124 600 000	124 600 000	0	0	124 600 000	124 600 000
02	SUIVI DES CAS DE VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES	139 442 379	139 442 379	0	0	139 442 379	139 442 379
TOTAL		264 042 379	264 042 379	0	0	264 042 379	264 042 379

8. PROGRAMME 086

PRÉVENTION DE LA TORTURE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

a) **Objectif du programme** : éradiquer le recours à la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants dans les lieux de privation de liberté au Cameroun.

b) **Indicateurs de performance associés à l'objectif :**

- **Nombre de visites des lieux de privation de liberté conduites par le Mécanisme national de prévention de la torture**

- **Nombre d'acteurs formés sur la prévention de la torture par le Mécanisme national de prévention de la torture**

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 éradiquer le recours à la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants dans les lieux de privation de liberté au Cameroun

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de visites effectuées dans les lieux de privation de liberté par le Mécanisme National de Prévention de la torture	nb	2020	130	2022	300
2	Nombre d'acteurs des lieux de privations formés	nb	2020	200	2022	500

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de visites effectuées dans les lieux de privation de liberté par le Mécanisme National de Prévention de la torture	
Objectif	éradiquer le recours à la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants dans les lieux de privation de liberté au Cameroun	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	086 - PRÉVENTION DE LA TORTURE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La Direction chargée de la prévention de la torture au Siège et unités régionales de prévention de la torture dans les antennes	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	La Sous-Commission de la prévention de la torture	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives et qualitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Addition	
Périodicite de la mesure	Mensuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 47
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 200.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 120
	Année: 2023	Valeur: 160
	Année: 2024	Valeur: 200
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	-du siège et des antennes régionales de la CDHC -des lieux de privation de liberté et des administrations assurant la tutelle de ces lieux	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La Direction chargée de la prévention de la torture au Siège et unités régionales de prévention de la torture dans les antennes	
Vérification/ Validation des données	Rapport	
Service responsable de la synthèse des données	La Direction chargée de la prévention de la torture au Siège et unités régionales de prévention de la torture dans les antennes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	La Sous-Commission de la prévention de la torture	
Coût de collecte et d'analyse	20 000 000 / mensuelle	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Compétences insuffisantes du personnel de la CDHC.	
Modalités d'interprétation	le genre, le type, la localisation géographique.	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 086 - PRÉVENTION DE LA TORTURE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'acteurs des lieux de privations formés	
Objectif	éradiquer le recours à la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants dans les lieux de privation de liberté au Cameroun	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	086 - PRÉVENTION DE LA TORTURE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif		
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure		
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur:
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 300.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur:
	Année: 2023	Valeur:
	Année: 2024	Valeur:
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données		
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données		
Vérification/ Validation des données		
Service responsable de la synthèse des données		
Service interne ou structure externe responsable des analyses		
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** SUIVI DE LA CONFORMITE DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE AUX NORMES ET STANDARDS EN MATIERE DE PREVENTION DE LA TORTURE
- ACTION 02:** MISE EN PLACE DE CADRES DE CONCERTATION ENTRE LA CDHC ET LES ACTEURS CHARGES DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE
- ACTION 03:** FORMATION EN MATIÈRE DE PREVENTION DE LA TORTURE

■ 8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

SUIVI DE LA CONFORMITE DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE AUX NORMES ET STANDARDS EN MATIERE DE PREVENTION DE LA TORTURE

Cette action vise principalement à prescrire les mesures tendant à améliorer les conditions de détention dans les lieux de privation de liberté. Elle permettra d'identifier et documenter les cas et les situations à risque de torture, ou des autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, de faciliter l'organisation régulière des visites inopinées ou notifiées et d'apporter une assistance aux victimes potentielles de la torture ou des autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants.

OBJECTIF 1. Contribuer à l'amélioration des conditions de détention dans les lieux de privation de liberté.

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de visites des lieux de privation de liberté conduites par le Mécanisme national de prévention de la torture	nb	2021	120	2022	200

ACTION 02

MISE EN PLACE DE CADRES DE CONCERTATION ENTRE LA CDHC ET LES ACTEURS CHARGES DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE

Cette action vise à contribuer à la mise en conformité du cadre légal de prévention de la torture au niveau national, avec les référentiels en matière de prévention de la torture et à maintenir une synergie d'actions pour prévenir la torture ou les autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants avec les autorités nationales, les organisations de la société civile, les responsables des lieux de privation de liberté et les mécanismes internationaux.

OBJECTIF 1. Améliorer la synergie et le dialogue entre la CDHC et les acteurs chargés des lieux de privation de liberté et assurer le suivi des recommandations formulées par les mécanismes nationaux et internationaux de prévention de la torture

PROGRAMME 086 - PRÉVENTION DE LA TORTURE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de cadres de concertation entre la CDHC et les acteurs chargés des lieux de privation de liberté	nb	2021	10	2022	10

ACTION 03**FORMATION EN MATIÈRE DE PREVENTION DE LA TORTURE**

Cette action vise à renforcer les connaissances des acteurs institutionnels et non institutionnels en matière de prévention de la torture.

OBJECTIF 1. Renforcer les connaissances et les capacités des personnes impliquées dans la prévention de la torture.

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de personnes formées sur la prévention de la torture par le Mécanisme National de Prévention de la Torture.	nb	2021	100	2022	300

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de visites des lieux de privation de liberté conduites par le Mécanisme national de prévention de la torture	
Objectif	Contribuer à l'amélioration des conditions de détention dans les lieux de privation de liberté.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	086 - PRÉVENTION DE LA TORTURE	
Action concernée par l'objectif	01 - SUIVI DE LA CONFORMITE DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE AUX NORMES ET STANDARDS EN MATIERE DE PREVENTION DE LA TORTURE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La Direction chargée de la prévention de la torture au Siège et unités régionales de prévention de la torture dans les Antennes	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	La Sous-Commission de la prévention de la torture	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives et qualitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Addition	
Périodicite de la mesure	Mensuel	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 47
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 200.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 120
	Année: 2023	Valeur: 160
	Année: 2024	Valeur: 200
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	-siège et antennes régionales de la CDHC -lieux de privation de liberté et administrations assurant la tutelle de ces lieux	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La Direction chargée de la prévention de la torture au Siège et unités régionales de prévention de la torture dans les antennes	
Vérification/ Validation des données	Rapport	
Service responsable de la synthèse des données	La Direction chargée de la prévention de la torture au Siège et unités régionales de prévention de la torture dans les antennes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	La Sous-Commission de la prévention de la torture	
Coût de collecte et d'analyse	20 000 000/mensuelle	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Compétences insuffisantes du personnel de la CDHC.	
Modalités d'interprétation	le genre, le type, la localisation géographique	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 086 - PRÉVENTION DE LA TORTURE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de cadres de concertation entre la CDHC et les acteurs chargés des lieux de privation de liberté	
Objectif	Améliorer la synergie et le dialogue entre la CDHC et les acteurs chargés des lieux de privation de liberté et assurer le suivi des recommandations formulées par les mécanismes nationaux et internationaux de prévention de la torture	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	086 - PRÉVENTION DE LA TORTURE	
Action concernée par l'objectif	02 - MISE EN PLACE DE CADRES DE CONCERTATION ENTRE LA CDHC ET LES ACTEURS CHARGES DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La Direction chargée de la prévention de la torture au siège	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	La Sous-Commission chargée de la prévention de la torture	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives et qualitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Addition	
Périodicite de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 0
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 10.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 10
	Année: 2023	Valeur: 10
	Année: 2024	Valeur: 10
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Sous-commission et Direction chargée de la prévention la torture	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	La Direction chargée de la prévention de la torture au siège	
Vérification/ Validation des données	Rapport	
Service responsable de la synthèse des données	La Direction chargée de la prévention de la torture	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	La Sous-Commission chargée de la prévention de la torture	
Coût de collecte et d'analyse	nd	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	La nature institutionnelle ou non des acteurs, le dynamisme, la nature des activités menées	
5) Commentaires		
RAS		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de personnes formées sur la prévention de la torture par le Mécanisme National de Prévention de la Torture.	
Objectif	Renforcer les connaissances et les capacités des personnes impliquées dans la prévention de la torture.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	086 - PRÉVENTION DE LA TORTURE	
Action concernée par l'objectif	03 - FORMATION EN MATIÈRE DE PREVENTION DE LA TORTURE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	La Sous-commission et de la direction chargée de la prévention de la torture	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Sous-Commission de la prévention de la torture	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives et qualitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Addition	
Périodicite de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 100
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 300.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 300
	Année: 2023	Valeur: 400
	Année: 2024	Valeur: 500
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Sous-commission et de la direction chargée de la prévention de la torture	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction chargée de la prévention de la torture	
Vérification/ Validation des données	Rapport	
Service responsable de la synthèse des données	Direction chargée de la prévention de la torture	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Sous-Commission de la prévention de la torture	
Coût de collecte et d'analyse	nd	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	La nature institutionnelle ou non des acteurs, le dynamisme, la nature des activités menées	
5) Commentaires		
RAS		

8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	SUIVI DE LA CONFORMITE DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE AUX NORMES ET STANDARDS EN MATIERE DE PREVENTION DE LA TORTURE	72 000 000	72 000 000	0	0	72 000 000	72 000 000
02	MISE EN PLACE DE CADRES DE CONCERTATION ENTRE LA CDHC ET LES ACTEURS CHARGES DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE	36 000 000	36 000 000	0	0	36 000 000	36 000 000
03	FORMATION EN MATIERE DE PREVENTION DE LA TORTURE	107 472 860	107 472 860	0	0	107 472 860	107 472 860
TOTAL		215 472 860	215 472 860	0	0	215 472 860	215 472 860

9. PROGRAMME 190

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL
DANS LE SOUS-SECTEUR DHL

RESPONSABLE DU PROGRAMME

■ 9.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme vise à améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes avec comme indicateur, le taux de réalisation des activités budgétisées au sein de la CDHC.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Assurer la mise en oeuvre optimale des programmes

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de réalisation des activités budgétisées	%	2020		2022	100

PROGRAMME 190 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DHL
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de réalisation des activités budgétisées	
Objectif	Assurer la mise en oeuvre optimale des programmes	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	190 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DHL	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Le Secrétariat Permanent	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Direction des Affaires Générales	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données qualitatives et quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Addition	
Périodicite de la mesure	Semestriel	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 90
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 100
	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Siège et Antennes régionales de la CDHC	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Direction des Affaires Générales	
Vérification/ Validation des données	Compte administratif et compte d'emploi	
Service responsable de la synthèse des données	Le Secrétariat Permanent	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Direction des Affaires Générales	
Coût de collecte et d'analyse	2 500 000 / semestre	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01: CADRE DE TRAVAIL

ACTION 04: GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

ACTION 09: COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES

■ 9.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 9.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

CADRE DE TRAVAIL

L'objectif poursuivi par l'action Cadre de travail est de : « *doter les différentes structures d'infrastructures et d'équipements adéquats* ».

Le niveau de réalisation de l'action sera apprécié à travers le « *nombre de matériels meubles, informatique et roulant acquis et le nombre de structures construites, équipées et réaménagées* ».

Pour le budget de l'exercice 2022, en rapport avec l'objectif stratégique sus-évoqué, les activités ci-après devront être menées :

- élaboration et mise en œuvre d'un plan de développement des infrastructures de la CDHC ;
- élaboration et mise en œuvre d'un plan de d'équipement et de maintenance des équipements des services de la CDHC.

OBJECTIF 1. Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion du personnel disposant d'un poste de travail	%	2021	0	2022	100

ACTION 04

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'objectif poursuivi par l'action gestion des ressources humaines est: « *d'améliorer les capacités techniques des ressources humaines* ».

L'action sera appréciée dans sa mise en œuvre par le « *nombre de membres du personnel recruté et formé* ».

Pour le budget de l'exercice 2022, en rapport avec l'objectif stratégique sus-évoqué, les activités ci-après devront être menées :

- élaboration et mise en œuvre d'un plan de recrutement, de développement et de gestion des ressources humaines ;

- gestion des carrières des membres du personnel ;
- élaboration et mise en œuvre d'un plan de développement de l'action sociale et interventions ponctuelles.

OBJECTIF 1. Améliorer les capacités techniques des ressources humaines

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité	%	2020	100	2022	100

ACTION 09
COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES

L'objectif poursuivi par l'action de coordination et de suivi des activités des services est: « *d'assurer la cohérence et l'efficacité des interventions de la CDHC* ».

L'action sera appréciée dans sa mise en œuvre par le « *taux de réalisation des activités budgétisées* ».

Pour le budget de l'exercice 2022, en rapport avec l'objectif stratégique sus-évoqué, les activités ci-après devront être mises en œuvre :

- suivi des activités de la CDHC ;
- coordination des activités de la CDHC;
- évaluation de la performance des services et des programmes.

OBJECTIF 1. Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du CDHC

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité	%	2020	0	2022	0

PROGRAMME 190 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DHL
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion du personnel disposant d'un poste de travail	
Objectif	Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	190 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DHL	
Action concernée par l'objectif	01 - CADRE DE TRAVAIL	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat Permanent	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Direction des Affaires Générales	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives et qualitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Addition	
Périodicite de la mesure	Annuel	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 100
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 100
	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Siège et Antennes régionales de la CDHC	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Secrétariat Permanent	
Vérification/ Validation des données	Procès-verbal de réception	
Service responsable de la synthèse des données	Secrétariat Permanent	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Direction des Affaires Générales	
Coût de collecte et d'analyse	nd	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

PROGRAMME 190 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DHL
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d’assurance qualité	
Objectif	Améliorer les capacités techniques des ressources humaines	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	190 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DHL	
Action concernée par l'objectif	04 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat Permanent	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Direction des Affaires Générales	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives et qualitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Addition	
Périodicite de la mesure	Mensuel	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 100
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 100
	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Siège de la CDHC	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Secrétariat Permanent	
Vérification/ Validation des données	Etats de salaires et plan de recrutement	
Service responsable de la synthèse des données	Secrétariat Permanent	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Direction des Affaires Générales	
Coût de collecte et d'analyse	nd	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	RAS	
Modalités d'interprétation	RAS	
5) Commentaires		
RAS		

9.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	CADRE DE TRAVAIL	0	0	750 000 000	750 000 000	750 000 000	750 000 000
04	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	250 142 382	250 142 382	0	0	250 142 382	250 142 382
09	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	1 500 000 000	1 500 000 000	0	0	1 500 000 000	1 500 000 000
TOTAL		1 750 142 382	1 750 142 382	750 000 000	750 000 000	2 500 142 382	2 500 142 382